

DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE DE BAILLEUR

Service des Licences/ Direction Opérationnelle des Courses

Votre interlocutrice :

Clémence GUILLEMIN

01 49 10 21 29

cguillemin@france-galop.com

La demande peut être faite directement sur le site internet : <https://agreements.france-galop.com>

OU envoi des documents :

- par email à cguillemin@france-galop.com

OU

- par voie postale à France Galop, Service des Licences, 15 bd de Douaumont, 75017 PARIS

Documents à retourner :

- Formulaire de demande d'agrément.
- Relevé d'identité bancaire ou postal (R.I.B. ou R.I.P.)
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La somme de 336€ par chèque à l'ordre de France Galop ou virement bancaire (186€ de frais de dossier et 150€ pour la provision). Le RIB de France Galop se trouve à la page 5.
- Si concerné, un certificat d'assujetti TVA (UE) ou une photocopie de la dernière déclaration de T.V.A.

Documents facultatifs :

- Demande de cartes d'accès aux hippodromes
- Mandat de prélèvement SEPA (page 6)
-

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ce droit de rectification pourra être exercé par courrier à l'adresse suivante : France Galop – Service des Licences – 15 bd de Douaumont – 75017 PARIS.

Service des Licences - Téléphone: 01.49.10.21.29 – Email : cguillemin@france-galop.com

Compte France Galop N°: C (à compléter si vous avez déjà un numéro de compte à France Galop)

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Nom:

Prénoms:

Nom de jeune fille:

Né(e) le : à : Nationalité :

Fils, fille ⁽¹⁾ de: et de :
Prénom & nom du père *Prénom & nom de jeune fille de la mère*

Adresse:

Code postal: Ville : Pays:

Téléphone:..... Portable: Fax :

Email ⁽²⁾ :

Situation de famille et professionnelle

Demandeur

Conjoint (e)

Célibataire

Pacsé (e) Marié (e) le

Divorcé(e) le.....

Veuf (ve)

Nombre d'enfants.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

Nom :.....

Prénom :.....

Né(e):.....

A :.....

Nationalité.....

Profession.....

Nom et adresse de l'entreprise.....

Nature de l'activité de l'entreprise.....

Statut fiscal en France ⁽¹⁾ : Résident Non-Résident

Si Non-Résident : UE Hors UE

Etablissement stable en France ⁽³⁾ Oui Non

T.V.A. ⁽¹⁾ : Assujetti Non-assujetti

A compléter uniquement si vous êtes assujetti à la TVA :

Statut dans le cadre de l'activité de courses : Particulier Professionnel

N° de T.V.A. :

J'atteste sur l'honneur être légalement imposable à la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le et donne mandat à la société FRANCE GALOP d'établir en mon nom, des factures correspondant aux prix et primes gagnés. Je m'engage à communiquer à France Galop toute modification de mon statut fiscal à l'égard de la T.V.A.

Fait à Le:

Signature

DEMANDE DE CARTE D'ACCES HIPPODROME

Votre activité : **BAILLEUR**

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Prénom :

Nom :

Adresse d'expédition :

:

:

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

COLLER ICI UNE PHOTO
D'IDENTITE RECENTE

Ne pas agraffer

S.V.P.

Votre conjoint (e) bénéficiera d'une carte d'accès si vous remplissez les renseignements ci-dessous et si vous joignez une photo.

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Prénom :

Nom :

COLLER ICI UNE PHOTO
D'IDENTITE RECENTE DE
VOTRE CONJOINT(E)

Ne pas agraffer

S.V.P.

(1) Rayer la mention inutile



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FRANCE GALOP

Domiciliation
**SG PARIS R.G ENTREPRISES (03764)
33 AVENUE DU MAINE
75755 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03764	00050100016	37

IBAN : **FR76 3000 3037 6400 0501 0001 637**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

FRANCE GALOP : Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races de Chevaux de Galop en France
SIEGE SOCIAL : 15 bd de Douaumont 75017 PARIS • www.France-galop.com
Association Loi 1901 déclarée au JO du 31/05/1995 • SIREN : 401 415 500 • TVA intracommunautaire : FR 48 401 415 50

Synthèse récapitulative du traitement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée depuis le 1er Janvier 2021

	Membre Français ou étranger ayant un établissement stable (TVA)		Membre établi dans l'UE ^(d) (consommation du service dans cet autre E Membre)		Membre Hors UE ^(d)	
	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel ^(a)	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel	Assujetti à la TVA ^(b) Professionnel	Non assujetti TVA ^(c) Particulier/Professionnel
Prestations de Services rendues par FG et facturées aux membres	TTC TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	TTC TVA facturée par FG et déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	HT Facture HT avec mentions (n°TVA du preneur+ "TVA due par le preneur - article 196 de la directive 2006/112/CE") Déclaration (CA3 et DES) et autoliquidation de la TVA par les membres	TTC La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG	HT Facture HT	TTC La TVA est facturée, déclarée sur la CA3 en TVA collectée par FG
Prestations de Services rendues par les membres (gains de course) et facturées à FG	HT A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs".		HT A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs".		HT A compter du 1er Janvier 2021, les gains de courses versés par France Galop ne sont plus assujettis à la TVA. Ils sont réputés "hors champs".	

^(a) Les entreprises et associations, dont le CA est inférieur à un seuil défini par l'administration fiscale (article 298 bis II-5° du CGI pour le Régime Social Agricole) bénéficient d'une franchise de TVA

^(b) Pour les activités BtoB (assujetti-> assujetti), le lieu d'imposition est celui du preneur

^(c) Pour les activités BtoC (assujetti->non assujetti), le lieu d'imposition est celui du prestataire

^(d) Avec la ratification de l'accord de retrait, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne (UE) de façon ordonnée le 31 janvier 2020 à minuit. Le droit de l'UE cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à l'issue de la période de transition, prévue jusqu'au 31 décembre 2020, pendant laquelle rien ne change pour les particuliers et les entreprises.

